



## Qui sommes-nous ?



Pionnière du logiciel libre en France, l'April est depuis 1996 un acteur majeur de la démocratisation et de la diffusion du logiciel libre et des standards ouverts auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone.

Elle veille aussi, dans l'ère numérique, à sensibiliser l'opinion sur les dangers d'une appropriation exclusive de l'information et du savoir par des intérêts privés. L'association est constituée de plus de 5000 personnes, d'entreprises, d'associations et d'organisations d'horizons très divers qui se retrouvent autour des valeurs du libre. Site web : [www.april.org](http://www.april.org)

Issu du monde éducatif, Framasoft est un réseau de sites web collaboratifs dont l'objet commun est la diffusion du logiciel libre et de son état d'esprit auprès du plus large public. Il regroupe : annuaire et compilations de logiciels libres, tutoriels, forums, blog, vidéos et livres libres.



Sa communauté d'utilisateurs est créatrice de ressources et apporte assistance et conseil à ceux qui découvrent et font leur premiers pas avec les logiciels libres. Elle accompagne ceux qui désirent remplacer leurs logiciels propriétaires par des logiciels libres en attachant une attention toute particulière au processus de migration du système d'exploitation Microsoft Windows vers GNU/Linux. Site web : [www.framasoft.net](http://www.framasoft.net)

**Framasoft**

## ubuntu party

Qu'est-ce qu'une Ubuntu Party ? C'est un grand moment de rencontres, de partage et de découvertes. Les dernières éditions ont connu une affluence à la hauteur de la popularité d'Ubuntu. Les milliers de visiteurs en font une des plus grandes manifestations grand public autour du logiciel libre dans le monde.

Pendant 2 jours, des utilisateurs confirmés d'Ubuntu vous aident à l'installer sur votre ordinateur, et ses enjeux seront présentés dans une série de conférences et d'ateliers. La prochaine Ubuntu Party aura lieu les **29 et 30 mai 2010**, à la Cité des sciences et de l'industrie. Site web : [ubuntu-party.org/paris\\_lucid](http://ubuntu-party.org/paris_lucid)

Les « premier-samedi » sont des rendez-vous réguliers permettant de se familiariser avec les logiciels libres et en particulier GNU/Linux. C'est l'occasion de venir rencontrer des passionné(e)s, réuni(e)s sous l'égide de Parinux à la Cité des sciences chaque premier samedi du mois. Ceux-ci vous aideront à configurer, réparer ou à utiliser votre environnement libre pour une expérience enrichie. Si vous souhaitez tout simplement découvrir le logiciel libre, cet événement est l'endroit idéal pour également discuter avec des utilisateurs ayant fait ce choix récemment. Site web : [premier-samedi.org](http://premier-samedi.org) et [www.parinux.org](http://www.parinux.org)



## Méfiez vous des expositions contrefaites qui parlent du « vrai » !



« Copier c'est mal ! », voilà le seul message autorisé !

**Le Libre jugé indésirable dans l'exposition, sur ordre de l'INPI\*, cette exposition est contrefaite !**

**Son contenu s'apparente désormais à du mensonge par omission.**

## Élagage ou censure ? Les faits :

- Le Libre, qui procède d'échanges légaux sur Internet est devenu manifeste. C'est pourquoi les commissaires de l'exposition ont confié à Isabelle Vodjdani un modeste volet sur le sujet.
- Peu de temps avant l'ouverture, l'auteur apprend que l'INPI\*, partenaire de l'exposition est « farouchement opposé », à ce qu'il soit fait mention de logiciels et licences libres dans l'exposition.
- La Cité des sciences assure qu'il s'agit d'éviter la « confusion » et le « mélange des genres », et que ce type de « élagage » est courant... La pression d'un sponsor, à la dernière minute, ne serait donc pas une censure.
- Aucune des tentatives de rétablissement n'a depuis abouti.



## En quoi l'exposition est contrefaite ?

D'innombrables auteurs ont fait le choix des licences libres pour diffuser leurs œuvres, convaincus des valeurs portées par une démarche qui favorise le partage. Et cette pratique est devenue évidente avec la démocratisation d'Internet.

Or, si le Libre peut être l'objet de contrefacteurs (par le non respect de certaines licences ou par usurpation de nom), il est surtout une solution aux problèmes de contrefaçon, en particulier dans les lieux de diffusion de la connaissance tels que les espaces publics numériques dont fait partie la Cyber-base de la Cité des sciences. **Le Libre avait donc toute sa place dans une exposition consacrée à la contrefaçon.**

Mais l'exposition ne se contente pas d'omissions, elle relaye également la propagande des industries culturelles.

## Partager ce n'est pas voler !

En effet, l'exposition ne présente qu'une seule utilisation du droit d'auteur, celle qui bannit la copie et criminalise le téléchargement (la pensée « Hadopi »). Seule l'approche dogmatique et répressive d'Hadopi est présentée, mais les approches alternatives, prenant en compte les nouvelles technologies et pratiques, sont ignorées.

**En privant les visiteurs d'une neutralité de point de vue, la Cité des sciences trompe son public** en continuant à marteler des vérités très partielles et très relatives à propos d'un débat — le téléchargement sur Internet — qui est devenu, en quelques années, un enjeu majeur de société.

Le propos servi ici est alors celui des industries culturelles dont l'objectif est de recréer une rareté profitable, dans un environnement où la copie et le partage sont quasi-gratuits. Sous couvert de protection des auteurs, ils combattent les avantages des œuvres numériques, pour résister à l'évolution de leur modèle économique.

Pour découvrir le logiciel libre, qui procède du partage sur Internet, **rendez-vous à la prochaine "Ubuntu Party"** (voir 4e page) les 29 et 30 mai. La notion d'art libre y sera présentée par Isabelle Vodjdani.

## Pour réparation : le texte original d'Isabelle Vodjdani

Publié sous licence Art Libre : <http://www.transactiv-exe.org/spip.php?article141>

### Le libre, un phénomène en expansion

Dans le cadre du droit d'auteur qui protège les créations littéraires et artistiques, un nombre croissant d'auteurs choisissent de mettre leurs œuvres à la disposition du public avec un type de contrats bien spécifiques qu'on appelle des licences libres. Ces licences autorisent quiconque à diffuser des copies de l'œuvre. Elles l'autorisent également à publier sous sa propre responsabilité d'auteur des versions modifiées de l'œuvre. Ces autorisations sont assorties de deux conditions :

– Premièrement, il faut mentionner l'auteur de l'œuvre initiale et donner accès à ses sources.

– Deuxièmement, les copies ou versions modifiées de l'œuvre doivent être publiées avec les mêmes autorisations.

Les œuvres libres sont nécessairement divulguées avec une licence qui garantit ces conditions. Parmi ces licences, on peut citer la GNU GPL, pour les logiciels, et la Licence Art Libre, pour les œuvres culturelles. Le domaine des œuvres libres n'est donc ni une zone de non droit ni assimilable au gratuit. D'ailleurs les anglo-saxons associent le mot français « libre » au mot « free » pour écarter toute confusion, car il y a des œuvres gratuites qui ne sont pas du tout libres, et il y a des œuvres libres payantes.

On parle aussi du « monde du libre » pour désigner l'ensemble des acteurs qui participent à la promotion et au développement du domaine du libre. Ce mouvement s'inspire des usages qui régissent la circulation des connaissances dans les milieux académiques. Mais depuis 1983, ce sont les développeurs de logiciels qui sont à l'avant-garde de ce mouvement et de sa formalisation juridique, car dans ce secteur d'activité la nécessité d'innovation est constante et les utilisateurs ont tout intérêt à mettre la main à l'ouvrage pour améliorer les défauts d'un logiciel ou l'adapter à leurs besoins. Ainsi, ils deviennent à leur tour auteurs.

Ce modèle de développement correspond aux aspirations d'une société démocratique ▶



composée de citoyens qui apportent une contribution constructive à la vie publique et ne se contentent pas d'être seulement gouvernés. L'intérêt que suscite le Libre est donc d'abord d'ordre politique. Cet intérêt est exacerbé par le fait que les législations de plus en plus restrictives sur le droit d'auteur évoluent à contresens de l'intérêt du public et deviennent des freins pour la création. Dans ce contexte, les licences libres apparaissent comme une issue légale et pragmatique pour constituer un domaine dans lequel les obstacles à la diffusion et à la réutilisation créative des œuvres sont levés.

Dans le domaine de la création artistique et de la publication scientifique, le modèle du libre correspond aussi à une réalité sociale. C'est l'émergence d'une société d'amateurs qui, à la faveur d'un meilleur accès à l'éducation, au temps libre, aux moyens de production et de communication, s'invitent sur la scène en bousculant parfois les positions établies. Ces amateurs sont les vecteurs, les acteurs et les transformateurs de la culture, ils en sont le corps vivant ; sans eux les œuvres resteraient « lettre morte ».

Depuis le 19ème siècle, avec la création des musées et la naissance du droit d'auteur, notre culture a privilégié les moyens de la conservation pour assurer la pérennité des œuvres. Aujourd'hui, les supports numériques et internet sont en train de devenir les principaux moyens de diffusion des œuvres. Certes, internet est un puissant moyen de communication, mais il n'a pas encore fait ses preuves en tant que moyen de conservation. Ce qui se profile avec le modèle du libre, c'est que parallèlement aux efforts de conservation dont le principe n'est pas remis en cause, une autre forme de pérennisation retrouve sa place dans notre culture ; il s'agit de la transmission, qui fonde aussi la tradition. Or, l'acte de transmission passe par un processus d'appropriation (on ne peut transmettre que ce qu'on a déjà acquis ou assimilé), et cela implique des transformations qui font évoluer les œuvres. C'est la condition d'une culture vivante, une culture portée par des acteurs plutôt que supportée par des sujets. ■